



Gérardmer - Xonrupt - La Bresse - Bussang  
St-Maurice - Ventron - Le Valrin



Association Départementale pour la Promotion  
du **Ski de Fond**  
Haut-Rhin

Le 03/11/2014

Mesdames et Messieurs les  
Présidents de clubs  
Comité Régional du Massif des  
Vosges de ski

**Objet : Conditions d'accès des licenciés FFS Massif des Vosges aux sites nordiques  
Saison 2014/2015**

**Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,**

Nous avons le plaisir de vous informer des modalités d'accès de la saison 2014/2015 pour les licenciés FFS sur les sites nordiques d'accès payant du Massif des Vosges.

Les tarifs et conditions d'accès resteront identiques à la saison 2013/2014, à savoir que la carte saison licenciés FFS est obligatoire pour tous les licenciés compétiteurs pour accéder aux domaines nordiques.

Il revient à chaque club de recenser ses besoins en cartes saison et de les transmettre selon les modalités définies ci-après.

**Tarifs et conditions d'accès saison 2014/2015**

**Saison adulte (né en 1998 et avant) : 40,00 euros**  
**Saison enfant (né en 1999 et après) : 21,00 euros**

Il sera délivré une carte gratuite nominative pour un encadrant par tranche de 10 cartes saison enfants achetée par club.

**Important :** Les tarifs « licenciés FFS » sont valables jusqu'au 20 décembre 2014. Au-delà, l'achat des cartes saison se fera au tarif « public » : 65 € pour les adultes et 38 € pour les enfants.

Pour les licenciés FFS qui ne pratiqueraient le ski de fond que de manière occasionnelle (ex: skieurs alpins), il leur sera possible de s'acquitter sur chaque site d'un forfait à la journée à tarif préférentiel FFS Massif des Vosges dont le tarif est fixé par chaque site.

**Une carte saison Massif des Vosges gratuite** sera également délivrée aux compétiteurs remplissant les conditions suivantes :

Hommes nés en 1990 et après : classés de 50 à 100 points  
Dames nés en 1990 et après : classées de 60 à 120 points

Nordic France accordera une **carte nationale VIP / COMPETITEURS** permettant l'accès aux pistes de ski de ses sites adhérents, au profit des personnes suivantes :

- Equipes de France de Ski de Fond, Biathlon et Combiné Nordique,
- Dirigeants FFS,
- Encadrement Technique National et Entraîneurs Régionaux,
- Compétiteurs Fond, Biathlon, Fond Populaire et Roller ski : non défini à ce jour (convention FFS/Nordic France en cours de rédaction)

Le SIVU Tourisme Hautes-Vosges par l'intermédiaire du service Sports et Loisirs de l'Office de Tourisme et Loisirs de La Bresse continue d'assurer, pour les 3 départements, la coordination de l'opération et la gestion administrative et comptable du dispositif.

Comme il l'a été précisé l'an passé, les clubs devront retourner les cartes à puce qui leur ont été délivrées lors de la saison 2013/2014 afin de les mettre à jour. Toute carte non restituée sera facturée 2.00 €

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Jérôme Curien à l'Office de Tourisme et Loisirs de La Bresse au 03 29 25 70 02 – e-mail : [sportsetloisirs@labresse.fr](mailto:sportsetloisirs@labresse.fr)

Vous souhaitant une bonne saison d'hiver et un bon ski, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes salutations les plus sportives.

Le Président du SIVU

Hervé BADONNEL



Le Président du SMIBA

Guy MICLO

SMIBA  
BALLON D'ALSACE  
Syndicat Mixte Interdépartemental  
2 bis, rue Clémenceau - BP 221  
90004 BELFORT CEDEX

Le Président de l'ADPSF Haut Rhin

Jean Marie MULLER

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' followed by 'M' and 'M', with a long horizontal stroke at the end.

## MODALITES DE DELIVRANCE DES CARTES

### **POUR LA DEMANDE DES CARTES :**

1 - Un listing des licenciés (fichier Excel) est à compléter. Le fichier est disponible sur le site du CRMVS ou sur demande à : [sportsetloisirs@labresse.fr](mailto:sportsetloisirs@labresse.fr)

2 - Envoi à l'Office de Tourisme et Loisirs de La Bresse (qui centralise pour le Massif) des pièces suivantes :

- Par mail à [sportsetloisirs@labresse.fr](mailto:sportsetloisirs@labresse.fr) : Fichier Excel des licenciés complété avec numéro de la licence 2014/2015
- Par courrier à : Office de Tourisme et Loisirs – 2A Rue des Proyes – 88250 LA BRESSE:
  - o Les cartes à puce délivrées l'année dernière
  - o Pour les nouveaux licenciés ou ceux qui ne possèdent pas de carte à puce : photos d'identité avec nom et prénom de chaque licencié au dos de la photo
  - o Le chèque de règlement par courrier

**Important :** Les cartes ne seront délivrées qu'à réception du chèque de règlement au nom du club. Les chèques individuels de licenciés ne seront pas acceptés.

**Date limite d'envoi le 01 décembre 2014**

### **Mise à disposition des cartes et suivi :**

L'OTL adresse par courrier les cartes saisons ou les met à disposition au départ des pistes au Lispach.

La carte est une carte à puce, nominative avec photo. Elle est réutilisable les années suivantes.

En cas de perte ou de carte détériorée son renouvellement se fera au prix de 2,00 €.

Aucun remboursement de cartes pour quelques raisons que ce soit ne sera possible